

PROCES VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

DU 13 OCTOBRE 2022

Date de convocation :
05/10/2022

Date d'affichage :
05/10/2022

Le treize octobre deux mil vingt-deux à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle du conseil municipal, en séance publique sous la présidence de Madame PERROTTE Marie-Hélène, Maire de Picauville.

Nombre de Conseillers

En exercice : 26

Présents : 16

Votants : 19

Etaient présents :

BAUDE Laëtitia, CUQUEMELLE Marie-Hélène, DONGE Ginette, DUVERNOIS Vincent, FLOQUET Jennifer, GAILLARDON Christian, GERVAIS Marylise, LELOY Michel, LEVAVASSEUR Daniel, MARIE Claudine, MARIE Hervé, MATHIEU Julien, MAUBRAY Daniel, PERROTTE Guillaume, PERROTTE Marie-Hélène, TRAVERT Gilbert.

Excusés : CHANTREUIL Claude, CORCY Jeannine, LEVIN Jacky, LESACHEY Françoise procuration à DONGE Ginette, ROUXEL Stéphane pouvoir à TRAVERT Gilbert
VASLIN Jean-Jacques pouvoir à MARIE Hervé

Absents : DESMONS Sophie, HEBERT Marine, LECOEUR Christophe, TOURBOT Elise

Secrétaire de Séance : MARIE Claudine

Madame le Maire procède à l'appel des conseillers municipaux et demande si des membres ont des observations sur le procès-verbal du Conseil municipal du **15 septembre 2022** et qui leur a été envoyé. Aucune observation n'ayant été formulé, le procès-verbal est approuvé.

01-10-22 Présentation du nouveau directeur de l'école des blancs marais, Mr Yves MICHEL

Suite au départ de Mr Leclerc, Mr Michel, déjà professeur des écoles à Picauville, est devenu le nouveau Directeur depuis la rentrée.

02-10-22 Convention Opération de Revitalisation du Territoire

Madame Christine BOUCHER, chargée de mission Petites Villes de Demain, présentera la convention ORT pour que le conseil valide avant la signature avec le préfet le mercredi 19 octobre

Madame le Maire rappelle que les 3 communes de Carentan-les-Marais, Picauville et Sainte-Mère-Église ont été lauréates du Programme « Petites Villes de Demain ».

Cette décision s'est concrétisée par la signature, aux côtés de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin, d'une convention d'adhésion au programme le 29 avril 2021.

Dès lors, deux cheffes de projets ont été recrutées, la première pour les communes de Picauville et Sainte-Mère Église, la seconde pour Carentan-les-Marais. Les cheffes de projets ont travaillé avec les élus municipaux et intercommunaux à la formalisation d'une stratégie de revitalisation du territoire, se formalisant par une convention-cadre d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT).

Créée par la loi portant Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique (ELAN), l'ORT est un outil au service des collectivités locales volontaires pour la mise en œuvre de leur projet de territoire, portant sur les domaines urbains, économiques et sociaux et du cadre de vie, visant principalement la lutte contre la dévitalisation des centres-bourgs.

L'ORT permet, par exemple, de :

- Faciliter les procédures de droit de préemption urbain sur les locaux artisanaux et commerciaux, ou liées à l'abandon manifeste d'un bien.

- Faciliter la rénovation de l'habitat via le dispositif d'aide fiscale « Denormandie dans l'ancien », qui peut être sollicité en complément des aides proposées dans le cadre de l'OPAH.
- Renforcer l'activité commerciale en centre-ville, avec l'exemption de l'autorisation d'exploitation commerciale en centre-ville, la régulation des implantations en périphérie.
- Bénéficier de prêts à taux privilégiés de la Banque des Territoires délivrés aux villes dont les projets sont situés dans le périmètre d'une ORT.

La convention ORT se compose en premier lieu d'un diagnostic territorial sur la démographie, l'habitat, l'économie, la mobilité ainsi que les aménagements et actions récentes visant à redynamiser les centres-bourgs des trois communes lauréates au programme « Petites Villes de Demain ».

Sur la base de ce diagnostic, des enjeux et des actions ont été définis avec les différents acteurs de l'aménagement sur la base des cinq thématiques suivantes :

1. De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville
2. Favoriser un développement économique et commercial équilibré
3. Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions
4. Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine
5. Fournir l'accès aux équipements, services et à l'offre culturelle et de loisirs

Ces cinq thématiques ont fait l'objet de définition d'objectifs, eux-mêmes déclinés en actions, dont la maîtrise d'ouvrage sera communale ou intercommunale.

Chacune des actions définies dans le cadre de l'ORT fait l'objet d'une « fiche action » mise en annexe de la convention.

Le périmètre stratégique de l'Opération de Revitalisation du Territoire est celui de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin. Pour les centres-bourgs, des secteurs d'intervention ont été définis en fonction des enjeux et des projets en cours ou à venir pour leur revitalisation et en fonction des dispositifs de l'ORT.

L'ORT fera l'objet d'un bilan annuel en comité de pilotage et d'une évaluation au terme des 5 années de la durée de la convention afin de juger de ses effets.

Il sera également possible d'ajouter par avenant des actions visant à revitaliser les centres-bourgs mais également d'autres communes du territoire.

Ceci exposé ;

Vu la loi portant Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique, et notamment l'article 157, définissant les ORT ;

Vu la délibération en date du 30 mars 2021 validant la convention d'initialisation « Petites Villes de Demain » ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

VALIDE le projet de convention-cadre « Petites Villes de Demain » valant Opération de Revitalisation du Territoire présenté en annexe ;

AUTORISE le Maire, ou son adjoint délégué à signer la convention-cadre « Petites Villes de Demain » valant ORT ;

AUTORISE le Maire, ou son adjoint délégué, à signer toutes pièces relatives à cette affaire, notamment les éventuels avenants à la convention-cadre.

<u>Vote du conseil Municipal</u>					
Pour :	16	Contre :		Abstention :	
		Noms :		Noms :	

03-10-22 Décision du Maire prise par délégation

Madame le Maire informe le Conseil Municipal des décisions prises suite aux délégations qui lui ont été données.

Décision 2022-04 demande de subvention au titre du FNADT pour étude « café randonnée »

Pour le projet de « café randonnée » (local de Mme Legoupil), une étude peut être lancée avec la CCI pour un montant de 3 400€ HT et le Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT) peut subventionner à 50%

04-10-22 Avis sur l'avant-projet éolien

Suite à la rencontre avec la société Iberdrola le mardi 11 octobre, Madame le maire transmet les éléments transmis lors de cette réunion pour une décision au prochain Conseil Municipal.

05-10-22 Numérotation des rues

Madame le Maire présente deux demandes de numérotation.

Le Conseil après en avoir délibéré et à l'unanimité

DECIDE de la numérotation comme suit:

- Mr et Mme Ballon Dervault résidant au 4 Bernaville (parcelle ZA18). Ils rénovent le bâtiment pour en faire des gîtes et ont demandé des numéros pour ces gîtes :

ZA 18 :4A Bernaville pour l'habitation principale,

4B Bernaville pour gîte 2

4C Bernaville pour gîte 1

- SCI les 2 M propriétaire de l'ancien hôtel des voyageurs - parcelle AC 12 pour les 5 logements donnant route de Saint Sauveur :

AC 12 :1A route de Saint Sauveur

1B route de Saint Sauveur

1C route de Saint Sauveur

1D route de Saint Sauveur

1E route de Saint Sauveur

AC12 :1 A, 1B, 1C, 1D et 1^E

AC724 : 3 (habitation existante), 5 (garage) et 7 (anciennes classes)

Vote du conseil Municipal

Pour :	16	Contre :		Abstention :	
		Noms :		Noms :	

06-10-22 Validation du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public d'assainissement

Conformément aux articles L 2224-5 et D 2224-1 du code général des collectivités territoriales le maire présente à son assemblée délibérante le rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif destiné notamment à l'information des usagers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

VALIDE le RPQS pour le service d'assainissement collectif de Picauville, pour l'année 2021.

<u>Vote du conseil Municipal</u>					
<u>Pour :</u>	16	<u>Contre :</u>		<u>Abstention :</u>	
		<u>Noms :</u>		<u>Noms :</u>	

07-10-22 Droit de préemption urbain

Parcelle AC 624 : 17B rue d'Utah beach

Le conseil Municipal décide de ne pas préempter

<u>Vote du conseil Municipal</u>					
<u>Pour :</u>		<u>Contre :</u>	16	<u>Abstention :</u>	
		<u>Noms :</u>		<u>Noms :</u>	

Madame le Maire demande si d'autres conseillers veulent intervenir. Personne ne se manifestant, Madame le Maire annonce la clôture de la séance à 21H10.

Le Maire

Marie-Hélène PERROTTE

La secrétaire

Claudine MARIE

Publié et Affiché le 6/12/22